



Annexe aux conditions générales d'utilisation et conditions générales de vente d'Atramenta.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE “PROTÉGER UN MANUSCRIT”

20 juin 2017

Les conditions suivantes, liées à l'utilisation du service “Protéger un manuscrit” complètent les conditions générales d'utilisation et conditions générales de vente d'Atramenta.

L'acceptation des conditions de cette annexe implique également l'acceptation des conditions d'utilisation et conditions générales de ventes d'Atramenta.

Sommaire

PREAMBULE.....	3
Article 1 - DEFINITIONS.....	3
Article 2 - ACCEPTATION ET APPLICATION DES CGV.....	3
Article 3 - GARANTIES DU CLIENT.....	4
Article 4 - DESCRIPTION DU SERVICE.....	4
Article 5 - COMPTE.....	5
Article 6 - DELAI DE FOURNITURE DU SERVICE.....	5
Article 7 - Durée du Contrat.....	6
Article 8 - Résiliation du Contrat.....	6
8.1 Résiliation sans faute.....	6
8.2 Résiliation pour faute.....	6
Article 9 - Conséquences de la cessation du Contrat.....	6
9.1 Paiement.....	6
9.2 Compte du Client.....	7
Article 10 - IDENTIFIANTS.....	7
Article 11 - EVOLUTION DU SERVICE.....	8
Article 12 - TARIFICATION ET PAIEMENT, DISPOSITIONS FINANCIERES.....	8
12.1 Tarifs.....	8
12.2 Facturation.....	8
12.3 Délais et retards de paiement.....	8
Article 13 - Responsabilité du Client.....	8
13.1 Utilisation légitime du Service.....	8
13.2 Contenus des Documents.....	9
Article 14 - CONFIDENTIALITE.....	9
Article 15 - ASSISTANCE.....	10
Article 16 - RESPONSABILITE D'Atramenta.....	10
16.1 Accès au Service.....	10
16.2 Limitation de responsabilité.....	11
Article 17 - CAS DE FORCE MAJEURE.....	11
Article 18 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	12
Article 19 - Langue du Contrat.....	12
Article 20 - Réclamation - Litiges.....	12
Article 21 - LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION.....	12

PREAMBULE

Atramenta propose des services de créations de preuves d'intégrité et d'antériorité des documents.

Les présentes Conditions Générales de vente sont applicables aux Services fournis par Atramenta. Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part Atramenta fournit ces Services, et d'autre part, le Client accède et utilise ces Services.

Article 1 - DEFINITIONS

Pour l'exécution des présentes, les termes suivants doivent être entendus dans le sens défini ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans le présent document :

- Atramenta : désigne Atramenta
- Partenaire Tiers de confiance de l'État : désigne le tiers de confiance de l'État partenaire d'Atramenta pour fournir ce service.
- Client : désigne la personne physique ou morale ayant souscrit au Service et qui est responsable du paiement du prix.
- Conditions Générales de Vente ou CGV ou Contrat : ensemble des droits et obligations des parties concernant une offre de Service et décrit dans le présents document.
- Document : tout type de fichier numérique fourni par le Client dans le cadre de l'utilisation du Service ;
- Service : désigne le service proposé par Atramenta tel que visé au sein de la commande du Client;
- Site Atramenta : désigne le site internet disponible à l'adresse www.atramenta.net
- Utilisateur : désigne la personne utilisant le Service attaché à un compte abonné. L'Utilisateur peut être le Client et/ou les personnes qu'il a autorisé à utiliser le Service.

Article 2 - ACCEPTATION ET APPLICATION DES CGV

Le Service peut être souscrit auprès d'Atramenta via le Site Atramenta ou par tout autre moyen autorisé par Atramenta.

Les CGV en vigueur sont à disposition sur le Site Atramenta et sur simple demande auprès d'Atramenta.

Le Client s'engage, préalablement à toute souscription auprès d'Atramenta, à prendre connaissance des clauses du Contrat, et à soumettre à Atramenta

toutes les questions qu'il se pose. La souscription au Service vaut acceptation des Conditions Générales applicables.

Votre Commande sera prise en compte à compter de la confirmation de réception de votre paiement..

Les Conditions Générales prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué à Atramenta.

Ces CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Atramenta. Toute nouvelle version des CGV sera publiée sur le Site Atramenta dans la rubrique « Protéger un manuscrit ». Les CGV applicables sont celles en vigueur lors de la souscription au Service. En cas de renouvellement ou modification du Service à la demande du Client, les CGV en vigueur à cette date seront alors applicables.

Les offres de Service sont valables dès publication sur le Atramenta et resteront valables tant qu'elles seront accessibles à partir du Site Atramenta.

Article 3 - GARANTIES DU CLIENT

Si le Client est une personne physique agissant pour son compte, alors il atteste être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si le Client agit pour le compte d'une personne morale, alors il atteste être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

Dans l'hypothèse où le Client n'est pas Utilisateur du Service souscrit, il demeure cependant seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par tout Utilisateur de ce Service.

Le Client reconnaît que le Service auquel il souscrit correspond à ses besoins et qu'il a reçu de la part d'Atramenta toutes les informations et conseils nécessaires pour y souscrire en connaissance de cause.

Le Client doit s'assurer de son environnement informatique avant d'utiliser un Service en se garantissant notamment contre les virus informatiques.

Article 4 - DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service proposés par Atramenta est détaillé sur le Site Atramenta, rubrique "Protéger un manuscrit".

Le Service de preuve permet d'obtenir une preuve d'intégrité et d'antériorité d'un Document fourni par le Client.

En faisant appel à un Partenaire Tiers de confiance de l'État pour signer et horodater l'empreinte d'un Document qui lui est soumis par un Utilisateur dans le cadre de ce Service, Atramenta garantit l'existence de ce Document à une date certaine.

Les Documents ainsi soumis ne sont pas transmis à ce tiers de confiance de l'État. Le calcul d'empreinte sur le Document est effectué par Atramenta. Seule l'empreinte du Document est transmise au Tiers de confiance de l'État, qui la signe et l'horodate.

La preuve constituée de l'empreinte signée et horodatée du Document est déposée dans une enveloppe certifiée (fichier zippé) sur le compte Atramenta de l'utilisateur ainsi que dans un email de confirmation envoyé à l'utilisateur. Cette enveloppe contient également une copie du Document soumis à Atramenta.

Le Client peut accéder à l'historique de ses commandes et aux attestations de preuve des Documents, dans les conditions visées à l'article « Compte ».

Atramenta propose différentes offres :

- Le paiement unitaire à chaque utilisation du Service
- Pack 10 Crédits : permet de créer dix (10) preuves,

Les Crédits n'ont pas de durée de vie et peuvent être utilisés à tout moment par le Client.

Article 5 - COMPTE

Le Client bénéficie sur le Site Atramenta d'un compte client qui lui permet notamment d'utiliser ses crédits, d'accéder à l'historique de ses commandes et aux attestations. Lors d'une utilisation du service, le Client s'engage à fournir à Atramenta des informations actuelles, complètes et exactes.

Atramenta ne sera en aucun cas tenu responsable en cas d'informations inexactes consécutives à de fausses déclarations, fournitures de données erronées, présentation de faux documents ou non indication de modification de ces données, que ce fait résulte d'un comportement intentionnel ou non de la part du Client.

Article 6 - DELAI DE FOURNITURE DU SERVICE

Le Client peut bénéficier du Service dès validation de sa souscription au Service par Atramenta, c'est-à-dire à compter de la date de réception par

Atramenta de la commande complète et d'un moyen de paiement valide.

Article 7 - Durée du Contrat

Les crédits achetés par le Client au titre d'un Pack n'ont pas de durée de vie. Le Client peut donc les utiliser quand il le souhaite. Par conséquent, le Contrat est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur dès validation par Atramenta de la souscription au Service et jusqu'à l'utilisation par le Client de la totalité des crédits dont il dispose au titre de l'offre de Pack qu'il a souscrit.

Article 8 - Résiliation du Contrat

8.1 Résiliation sans faute

Le Client peut résilier le Contrat à tout moment en adressant sa demande de résiliation à Atramenta par courrier postal.

8.2 Résiliation pour faute

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements, ce par courrier postal.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'un second courrier postal.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'un courrier postal.

Les courriers visés au présent article seront adressés :

- Au Client : à l'adresse postale renseignée lors de la souscription au Service,
- À Atramenta : à l'adresse Atramenta - Riihitie 13 D 14 - 33800 Tampere, FINLANDE.

Article 9 - Conséquences de la cessation du Contrat

9.1 Paiement

Dans la mesure où le Contrat relatif au Service de preuve est fourni via la

vente de Packs dont le contenu (plusieurs Crédits) est indivisible, la résiliation n'ouvre droit à aucun remboursement, même si tout ou partie des Crédits n'ont pas été utilisés par le Client.

9.2 Compte du Client

En cas de résiliation pour faute du Client ou de demande spécifique du Client, à la cessation du Contrat, le compte du Client sera automatiquement désactivé et il ne pourra plus utiliser les crédits non utilisés, ni accéder aux informations du compte, notamment à ses attestations.

L'accès aux données qui seraient éventuellement stockées ou hébergées dans le cadre du Service souscrit sera coupé et les données seront supprimées.

En aucun cas, Atramenta ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à la désactivation du compte, et notamment en cas de perte de données.

Il appartient donc au Client de veiller à sauvegarder les données qui pourraient être stockées ou hébergées par Atramenta, notamment les attestations et preuve, ce au plus tard la veille du jour de la résiliation effective du Contrat.

Article 10 - IDENTIFIANTS

Les identifiants du Client comprennent un login et un mot de passe permettant d'accéder au Service et de l'utiliser.

Ces identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage par conséquent à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En outre, le Client ne peut en aucun cas céder ni concéder ses identifiants, à titre gratuit ou onéreux.

En conséquence, toute utilisation des identifiants du Client est effectuée sous son entière responsabilité.

En cas de perte, de vol ou d'utilisation détournée d'un ou de plusieurs des éléments composant ses identifiants, le Client s'engage à en informer Atramenta dans les plus brefs délais. Par mesure de sécurité, Atramenta pourra donc annuler les identifiants du Client après réception et traitement de cette information. Le cas échéant, Atramenta communiquera au Client de nouveaux identifiants. À défaut d'information d'Atramenta, et sauf preuve contraire, toute connexion ou transmission d'ordres ou de données

effectuées au moyen des identifiants du Client sera réputée provenir de ce dernier et sera sous sa responsabilité exclusive.

Article 11 - EVOLUTION DU SERVICE

Le Client est informé que l'évolution de la réglementation ou des technologies peut amener Atramenta à adapter ses technologies et à faire évoluer le Service en proposant un Service équivalent ou supérieur, sans en altérer la qualité, avec des caractéristiques similaires à celles existant lors de la souscription.

Le Client sera informé de cette évolution par tout moyen, un mois avant son entrée en vigueur.

Article 12 - TARIFICATION ET PAIEMENT, DISPOSITIONS FINANCIERES

12.1 Tarifs

Le Site Atramenta affiche les tarifs en vigueur applicables aux Services. Les prix des éléments commandés sont indiqués en Euros Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises. Le prix facturé correspond au tarif en vigueur au moment de la validation de la commande.

Les différents moyens de paiement sont précisés sur le Site.

Atramenta se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans conditions. Cependant, le Service sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la souscription au Service.

12.2 Facturation

Sauf clause contraire convenues entre les Parties, la facturation intervient dès l'exécution de la commande du Client. Les factures sont payables à réception de la facture et sans escompte.

12.3 Délais et retards de paiement

Le Service est rendu après paiement.

Article 13 - Responsabilité du Client

13.1 Utilisation légitime du Service

L'utilisation du Service est faite sous la seule et entière responsabilité du Client.

En cas d'utilisation anormale ou d'exploitation illicite du Service, le Client est seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

Le Client renonce également à exercer tout recours contre Atramenta dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite du Service.

Le Client s'engage, d'une manière générale, à respecter l'ensemble de la réglementation applicable et s'interdit de porter atteinte aux droits des tiers. Atramenta n'est pas tenue de procéder à une quelconque vérification à ce titre. Le Client est seul responsable des données qu'il consulte, stocke, transfère ou télécharge grâce au Service.

Le Client s'engage à utiliser le Service personnellement et à ne pas le mettre à la disposition de tiers, sauf dans la limite de ce que permet le Service à ses préposés s'il est une personne morale. Le cas échéant, la mise à disposition du Service est effectuée sous la responsabilité du Client.

13.2 Contenus des Documents

Le Client est seul responsable du contenu des Documents sur lesquels il souhaite disposer d'une preuve d'intégrité et d'antériorité.

En outre, le Client s'engage à ne pas utiliser le Service pour :

- transmettre tout élément contenant des virus informatiques ou tout code, fichier ou programme informatique conçu pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de logiciels, d'équipement informatique ou de communications électroniques ;
- publier, transmettre, partager, stocker ou mettre à disposition de tout autre manière un contenu qui constitue ou encourage un acte pénalement répréhensible ou fournit des instructions sur la manière de le perpétrer, qui enfreint les droits d'un tiers ou est susceptible d'engager la responsabilité d'un tiers ou d'enfreindre la législation locale, nationale ou internationale.

Le Client est seul responsable du contenu des Documents qu'il fournit, notamment tout contenu pouvant présenter un caractère offensant ou il égal ou susceptible d'enfreindre les droits des tiers.

Article 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à conserver strictement confidentiels les informations échangées et tous documents et éléments produits dans le cadre de l'exécution du Contrat, notamment, mais non limitativement les techniques,

codes informatiques, outils de programmation, logiciels composant le Service, la documentation communiquée par Atramenta sur le Service.

Ces informations sont communiquées au Client uniquement dans le but d'exécuter l'objet du présent Contrat. Le Client s'engage donc à ne pas les utiliser pour d'autres finalités.

Pendant toute la durée du Contrat et à l'issue de celui-ci, le Client s'engage à ne pas divulguer ces informations aux tiers, sans l'autorisation préalable et écrite d'Atramenta, sauf à être en mesure de prouver que l'information est dans le domaine public sans faute ni négligence de sa part, et à ne rien entreprendre qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à cette confidentialité.

Article 15 - ASSISTANCE

En cas de difficulté technique liée au Service, le Client s'engage à consulter préalablement l'assistance d'Atramenta, dans les conditions définies ci-après.

L'assistance en ligne est disponible via le formulaire de contact accessible sur le Site 24 heures sur 24.

Une assistance LiveChat est également disponible de façon intermittente via la rubrique "Protéger un manuscrit".

L'assistance LiveChat est exclusivement réservée aux questions liées au Service, le dysfonctionnement et aux éventuelles mises à jour du Service.

Article 16 - RESPONSABILITE D'Atramenta

Compte-tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, Atramenta est soumis à une obligation de moyens et ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, toute garantie de qualité et d'adéquation à un usage particulier du Service fourni au Client. Elle s'engage par ailleurs à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations.

16.1 Accès au Service

Le Service est en principe accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cependant, Atramenta décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative :

- En cas d'interruption du Service pour des opérations de maintenance techniques ou d'actualisation des informations publiées.
- En cas d'interruption du Service, de restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, de variations de qualité du

Service qui résulteraient du fait, d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté d'Atramenta.

- En cas d'indisponibilité ou de surcharge ou toute autre cause empêchant le fonctionnement normal du réseau utilisé pour accéder au Service.
- En cas de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite du Service.
- En cas de perte par le Client de son identifiant et/ou de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.

16.2 Limitation de responsabilité

Atramenta est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulterait d'une faute de sa part mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si Atramenta a été informé de leur possible survenance, sauf règle légale impérative contraire, des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par le Client ou par un tiers.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire d'Atramenta sera plafonnée au montant des sommes réglées par le Client au cours des douze (12) derniers mois, sur la fourniture du Service à l'origine de la mise en cause de la responsabilité d'Atramenta.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions impératives contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Atramenta bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle adapté aux Services qu'elle fournit.

Article 17 - CAS DE FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsable, ou considérées comme ayant manqué à leurs obligations contractuelles, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux finlandais y compris l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques ou en cas de faits indépendants de sa

volonté.

Article 18 - DISPOSITIONS DIVERSES

- Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des obligations visées aux présentes CGV ne saurait être interprété ultérieurement comme une renonciation à l'obligation en cause.
- Le Client accepte qu'Atramenta puisse, librement et sans formalité préalable, sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes, sous sa responsabilité.
- Si une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leurs validités, force et portées.
- Le Client autorise Atramenta à citer son nom dans ses références commerciales.

Article 19 - Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat.

Toute traduction du Contrat n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Clients non francophones d'Atramenta. En conséquence seule la version française fait foi.

Article 20 - Réclamation - Litiges

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée à Atramenta en lui adressant un courrier à l'adresse : Atramenta - Riihitie 13 D 14 - 33800 Tampere, FINLANDE, en exposant précisément l'objet de votre réclamation, vos coordonnées et numéro de Client.

LA SOCIETE s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

Article 21 - LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi Finlandaise sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations

commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social d'Atramenta, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.